

La Belgique négocie le rapatriement des Africains en situation irrégulière

PANA, 18 janvier 2020 - La Belgique négocie avec des pays africains pour le retour de leurs ressortissants en situation irrégulière. Bruxelles, Belgique - La Belgique a entamé des négociations avec l'Angola, le Sénégal, l'Algérie pour le rapatriement des ressortissants de ces pays africains en situation irrégulière en Belgique, a annoncé jeudi au cours d'un entretien avec la presse, Mme Maggy de Block, ministre belge en charge de l'Asile et de la Migration. Elle a indiqué que ces négociations ont déjà été conclues avec le Rwanda.

La Belgique est le pays de l'Union européenne ayant le plus fait appel à Frontex, l'Agence européenne de gardes et de gardes-frontières pour rapatrier dans leurs pays d'origine les Africains en séjour illégal en Belgique. Ainsi en 2019, au moins 1540 personnes en situation irrégulières ont été reconduites dans leurs pays d'origine en Afrique grâce à une somme de 2,5 millions de l'enveloppe de l'UE réservée à Frontex pour le paiement des vols pour leur rapatriement dans les pays d'origine. Sur ce contingent, 233 personnes ont été accompagnées par des agents de la sécurité jusqu'à leurs pays d'origine, tandis que 1.279 autres sont rentrées dans leurs pays sans escorte policière. La ministre a fait savoir que le retour forcé est la clé de voûte du système de rapatriement des Africains en situation irrégulière. Le retour forcé est le système approprié pour renvoyer dans leurs pays d'origine, les demandeurs d'asile d'aboutissants transmigrants et les criminels. Les transmigrants sont les Africains arrivés en Belgique après avoir traversé la Méditerranée dans des embarcations de fortune et à destination du Royaume uni, la Belgique n'étant qu'un pays transit. Parlant anglais, ces transmigrants sont souvent originaires d'Erythrée, du Soudan et de la Somalie.